

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal de la Commune d'ESPOEY
Séance 10 Octobre 2016

Elus en exercice : 14
Elus présents : 13
Suffrages exprimés : 13

L'an deux mille seize, le 10 Octobre à 19 heures, les membres du Conseil municipal régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARRÈRE, Maire

Présents :

Mesdames Emilie CAZAYOUS, Nicole DIEU, Sandra FLANZY, Fabienne LABAT, Patricia LACAZE, Christine SALEFRANQUE et Ariane TAILHEURET

Date de la Convocation :

3 Octobre 2016

Messieurs Christophe CAZALA, Jean-Jacques LASCASSIES, Olivier MARTINE, Jean-Pierre MOURA et Serge SUBIAS

Date d'affichage :

3 Octobre 2016

Membres représentés :

Membres excusés :

Monsieur Roland MARTINE

Secrétaire de Séance : Madame Patricia LACAZE

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 22/08/2016
- Mise à disposition du logement de type T2 à la Mairie
- Décision modificative n°4-2016
- Abonnement à Géo64
- Rapport sur le prix et la qualité du service 2015 de l'eau potable sur le SMAEVO hors Ibos
- Rapport sur le prix et la qualité du service 2015 de l'eau potable sur le SMAEVO pour Ibos
- Rapport sur le prix et la qualité du service 2015 de l'assainissement sur le SMAEVO hors Ibos
- Rapport sur le prix et la qualité du service 2015 de l'assainissement sur le SMAEVO pour Ibos
- Travaux de voirie
- Vente de terrain
- Questions diverses

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande que des décisions modificatives soient rajoutées à l'ordre du jour. Les élus émettent un avis favorable.

A/ APPRORBATION DU PROCES VERBAL DU 22/08/2016

Le procès-verbal de la séance du 22/08/2016 est approuvé dans son ensemble par les membres du Conseil Municipal.

B/ DECISION MODIFICATIVE N°4

Délibération n° 2016-10-10/001

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget primitif 2016 étant insuffisants, il s'avère nécessaire de procéder aux réajustements des comptes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
O22 Dépenses imprévues	-218.40		
6574 Subvention	218.40		
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE : les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

DECIDE : de verser la somme de 218.40 € à l'Association GERMEA (Groupe d'Entraînement et de Recherche pour les Méthodes d'Education Active).

C/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2015 DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE SMAEVO HORS IBOS

Délibération n° 2016-10-10/002

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel 2015 relatif à la qualité et au prix du service d'assainissement sur le le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse hors Ibos.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE : le rapport annuel 2015

D/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2015 DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE SMAEVO POUR IBOS

Délibération n° 2016-10-10/003

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel 2015 relatif à la qualité et au prix du service d'assainissement sur le le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse pour Ibos.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE : le rapport annuel 2015

E/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2015 DE L'EAU POTABLE SUR LE SMAEVO HORS IBOS

Délibération n° 2016-10-10/004

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel 2015 relatif à la qualité et au prix du service d'eau potable sur le le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse hors Ibos.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE : le rapport annuel 2015

F/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2015 DE L'EAU POTABLE SUR LE SMAEVO POUR IBOS

Délibération n° 2016-10-10/005

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel 2015 relatif à la qualité et au prix du service d'Eau potable sur le le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse pour Ibos.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE : le rapport annuel 2015

G/ ABONNEMENT A GEO64

Délibération n° 2016-10-10/006

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que l'Agence Publique de Gestion Locale propose une plateforme SIG (Système d'Information Géographique) web, c'est-à-dire accessible par internet, intitulée Géo64, mettant à disposition des collectivités un ensemble de couches d'informations (notamment un fond topographique, le plan et la matrice cadastrale, les photos aériennes,...) de fonctionnalités et de modules métier (par exemple la gestion du cimetière, le plan d'adressage des voies, la gestion des réseaux humides,...)

Monsieur le Maire indique qu'une participation supplémentaire correspondante serait appelée par l'Agence selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention de son service informatique.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la collectivité, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'utiliser ce nouvel outil.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications complémentaires, et en avoir délibéré,

DECIDE : de s'abonner à Géo64 selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention de son service informatique, à compter du 1^{er} Janvier 2017.

H/ DECISION MODIFICATIVE N°5

Délibération n° 2016-10-10/007

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget primitif 2016 étant insuffisants, il s'avère nécessaire de procéder aux réajustements des comptes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
678 Autres Charges exceptionnelles	13409.20	6419 Remboursement sur rémunérations du personnel	13409.20
TOTAL	13409.20	TOTAL	13409.20

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
020 Dépenses imprévues	-3000.00		
2115 Terrains bâtis	3000.00		
2313 op 28 Constructions	-23520.00		
2313 op 36 Constructions	23520.00		
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE : les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

I/ DECISION MODIFICATIVE N°5

Délibération n° 2016-10-10/008

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2016-10-10/007

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget primitif 2016 étant insuffisants, il s'avère nécessaire de procéder aux réajustements des comptes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
678 Autres Charges exceptionnelles	13409.20	6419 Remboursement sur rémunérations du personnel	13409.20
TOTAL	13409.20	TOTAL	13409.20

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
020 Dépenses imprévues	-2291.00		
2115 Terrains bâtis	3000.00		
2313 op 28 Constructions	-24229.00		
2313 op 36 Constructions	23520.00		
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE : les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

J/ MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT DE TYPE F2 - MAIRIE

Délibération n° 2016-10-10/009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'un appartement de type F 2 d'une superficie de 47 m², situé au-dessus des locaux de la Mairie.

Il informe les membres du Conseil que Monsieur Franck SALOMONI, ancien locataire, a par lettre du 31 Août 2016, donné congé au 30 septembre 2016.

Il rajoute avoir reçu une demande de location de Melle Aurélie HORGUE et invite le Conseil à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE : de louer aux fins d'habitation principale, l'appartement de type F 2, situé au-dessus des locaux de la Mairie, à Melle Aurélie HORGUE, à compter du 1^{er} Novembre 2016.

FIXE :

- à trois ans à compter du 1^{er} novembre 2016, la durée de location.

- à 366,00 euros le montant mensuel du loyer.

APPROUVE : le projet de bail tel qu'il lui est présenté par le Maire.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire.

K/ ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZD53

Délibération n° 2016-10-10/010

ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS 2016-02-22/001 ET 2016-07-18/001

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°2016-02-22/001 du 22 Février 2016 relative à l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle ZD53 appartenant à la SCI NOMIS et la délibération n°2016-07-18/001 du 18 Juillet 2016 relative à la création d'une servitude de passage entre la Commune et la SCI NOMIS.

Il explique que le propriétaire du terrain, la SCI NOMIS, a demandé dernièrement, à son notaire de lever l'hypothèque sur la partie dont la Commune souhaiterait devenir propriétaire, plutôt que de créer une servitude de passage.

Monsieur le Maire propose donc aux élus, une fois cette levée d'hypothèque réalisée, d'acheter comme prévu à l'origine, une partie de la parcelle ZD53 pour 1 € symbolique auquel s'ajouteront les frais d'actes notariés pour un montant total de 219 € .

Après avoir ouï, les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil,

DECIDE : d'acheter pour 1 € symbolique, une partie de la parcelle ZD 53, d'une superficie de 160 m2, appartenant à la SCI NOMIS, après que la levée d'hypothèque soit effectuée,

CHARGE : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette acquisition,

PRECISE : que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice 2016

L/ TRAVAUX DE VOIRIE- CHOIX DES ENTREPRISES

Délibération n° 2016-10-10/011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis proposés aux membres de la Commission Voirie correspond aux travaux de voirie pour l'année 2016, à savoir : Chemin du Bédât, Chemin Castetnau, Rue du Pic du Midi et Chemin Prieu.

Il rajoute que trois entreprises ont été sollicitées, l'entreprise LAPEDAGNE de Coarraze, l'entreprise COLAS de Pau et l'entreprise SOGEBE de Pau.

Les prix proposés HT sont les suivants :

- 1) Entreprise LAPEDAGNE
 - Chemin du Bédât 15288,00 €
 - Chemin Castetnau 4621,00 €
 - Rue du Pic du Midi 4140,00 €
 - Chemin Prieu 11692,00 €
 - Soit un total de **35741,00 €**

- 2) Entreprise COLAS
 - Chemin du Bédât 17920,00 €
 - Chemin Castetnau 5890,00 €
 - Rue du Pic du Midi 7700,00 €
 - Chemin Prieu 14300,00 €
 - Soit un total de **45810,00 €**

- 3) Entreprise SOGEBE
 - Chemin du Bédât 29410,00 €
 - Chemin Castetnau 6095,00 €
 - Rue du Pic du Midi 9680,00 €
 - Chemin Prieu 17969,00 €
 - Soit un total de **63154,00 €**

Après avoir ouï, les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le marché de travaux Voirie 2016 avec l'entreprise LAPEDAGNE pour un montant total de 35741,00 € HT soit 42889,20 € TTC

DIT : que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

M/ DECISION MODIFICATIVE N°6

Délibération n° 2016-10-10/012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget primitif 2016 étant insuffisants, il s'avère nécessaire de procéder aux réajustements des comptes de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
2183 opération 22 Matériel de bureau et informatique	688.00		
2188 opération 22 Autres matériels	-688.00		
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE : les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

N/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'un courrier de M. ARTIGUE qui se plaint de la vitesse excessive Rue des écoles, Route de Nay et Rue Philippe Desbordes. S'agissant de routes départementales, il précise qu'un courrier a été transmis au Conseil Départemental en vue de solutionner ce problème.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21 H